

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

19/15/17

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8343 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAMANI

Mo. hammaid

Date de naissance : 01.01.45

Adresse : 252, Bd Ghazi Resid. Namima

20200 CASABLANCA

Tél. : Habtuelle

Total des frais engagés : 1162,700 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Farid TADLAOUT
Médecine Générale
Nutrition - Dietétique - Obésité
221, Bd Zerkouini - Casablanca
Tél: 0522 94 13 39 / 0661 32 99 66

Cachet du médecin :

Date de consultation : 1/1/17

Nom et prénom du malade : *Bellouir Benhia* Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Nous souffrons d'Alzheimer

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Casa Habtuelle* Le : 1/1/17

Signature de l'adhérent(e) : *AB*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/01/2022	C	1	200 DH	LAOUI Obésité

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU CAF Dr. Hind Benmoussa 1 Rue Al Oknouar Tél: 05 22 39 81	25/01/2024	962,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

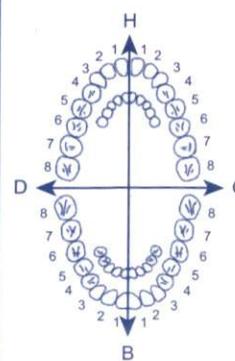
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

B



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Farid TADLAOUI

الدكتور فريد التدلاوي

Médecine Générale - Echographie

الطب العام

Nutrition - Diététique - Obésité

Diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI

السمنة الحمية نظام التغذية

For more info - www.drltadlaoui.com

Casablanca le : 22/01/2024

68,70 Troual LP 100 (00) 144
x 6 TEP 28 03
Nupenfin 300 (Y) 9045
275,00 2
x 2. 1538 PHARMACIE DU CAF
Dr. Hind Benmoussa
1 Rue Al Okhoun
Tél: 05 22 39 8 188
S. N. 01

Dr. Farid TADLAOUI
Médecine Générale
Nutrition - Dietétique - Obésité
221, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél: 0522 94 13 39 / 0661 32 99 66

PHARMACIE DU CAF
Dr. Hind Benmoussa
1 Rue Al Okhoun
Tél: 05 22 39 8 188

06 61 32 99 66 - الهاتف : 05 22 94 13 39 - شارع الزرقطوني

221 BOULEVARD ZERKOUNI - CASABLANCA - Tél : 05 22 94 13 39 - GSM : 06 61 32 99 66

®

Tramal® L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



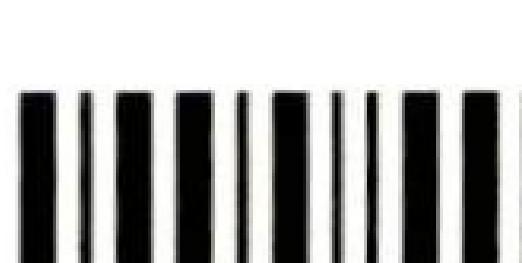
Analgésique
30 comprimés à libération prolongée



PPV: 68DH70

PER: 09/28

LOT: M2951



fabriqué par
sous licence GRÜNENTHAL GmbH
62, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

®

Tramal® L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



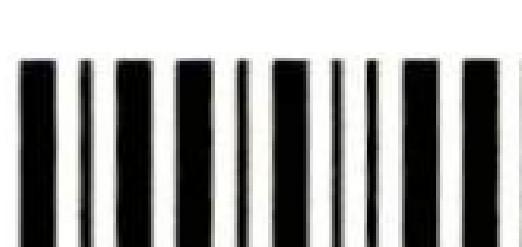
Analgésique
30 comprimés à libération prolongée



PPV: 68DH70

PER: 09/28

LOT: M2951



fabriqué par
sous licence GRÜNENTHAL GmbH
62, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

®

Tramal® L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



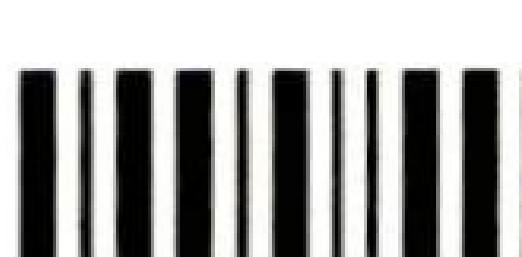
Analgésique
30 comprimés à libération prolongée



PPV: 68DH70

PER: 09/28

LOT: M2951



fabriqué par
sous licence GRÜNENTHAL GmbH
62, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

®

Tramal® L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



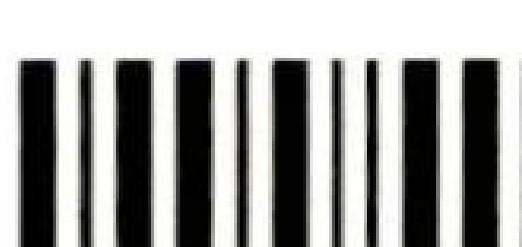
Analgésique
30 comprimés à libération prolongée



PPV: 68DH70

PER: 09/28

LOT: M2951



fabriqué par
sous licence GRÜNENTHAL GmbH
82, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

®

Tramal® L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



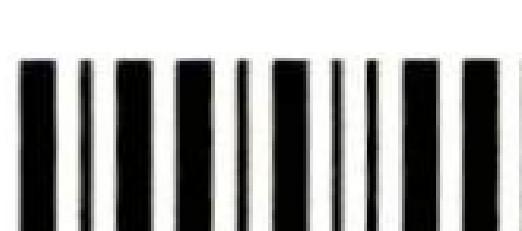
Analgésique
30 comprimés à libération prolongée



PPV: 68DH70

PER: 09/28

LOT: M2951



fabriqué par
sous licence GRÜNENTHAL GmbH
62, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

®

Tramal® L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



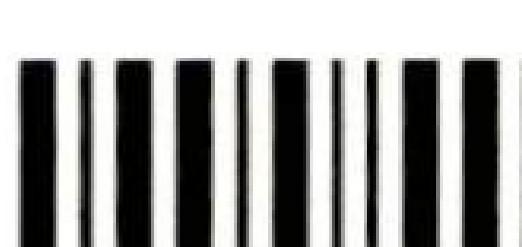
Analgésique
30 comprimés à libération prolongée



PPV: 68DH70

PER: 09/28

LOT: M2951



fabriqué par
sous licence GRÜNENTHAL GmbH
62, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

Composition par gélule:

Gabapentine (DCI) 300 mg

Excipients q.s.p une gélule.

Indications, Contre-indications,
Posologie et Précautions d'emploi :
Lire la notice à l'intérieur.

Tenir hors de la portée et la vue
des enfants.

A conserver à une température
inférieur à 25°C.

يحفظ في درجة حرارة لا تتعدي 25 درجة مئوية .

يحفظ بعيدا عن متناول و مرأى الأطفال.

PPV: 275DH00

NUPENTIN® 300 mg

Boite de 90 gélules

Voie orale



6 118001 300044

11 12 13
14 15 16
17 18 19
20 21 22
23 24 25

Composition par gélule:

Gabapentine (DCI) 300 mg
Excipients q.s.p une gélule.

Indications, Contre-indications,
Posologie et Précautions d'emploi :
Lire la notice à l'intérieur.

Tenir hors de la portée et la vue
des enfants.

A conserver à une température
inférieur à 25°C.

يحفظ في درجة حرارة لا تتعدي 25 درجة مئوية .
يحفظ بعيدا عن متناول و مرأى الأطفال.

PPV: 275DH00

NUPENTIN® 300 mg

Boite de 90 gélules

Voie orale



6 118 001 30004 4

11 12 13
14 15 16
17 18 19
20 21 22
23 24